

Suivi des travaux du Comité Économique et Social

Présentation de la réflexion réalisée par les membres Ville/CCAS du Comité de suivi de la Commission extramunicipale "Handicapés dans la ville" sur le rapport du Comité économique et social 2002/2003 (présenté le 15 janvier 2004)

"le handicap dans la ville"

en Commission extramunicipale le 8 mars 2005

Rapporteur : Monsieur le Maire, Bruno JONCOUR

Éléments de réponse au rapport 2002-2003 du Comité Économique et Social

1. Formation du Personnel municipal

Le CES préconise "d'associer les personnels concernés par l'accueil de handicapés"

- Nous n'avons pas renouvelé les formations du personnel d'accueil, mais nous avons lancé une autre initiative : sensibilisation de groupes de personnels cadres et bureaux d'étude à des handicaps (déplacement à la Ville Neuve Sainte-Odile).
- Objectif affirmé de poursuivre les actions de formation et sensibilisation.

2. Site Internet

Le CES pense que "le site internet (de la Ville) pourrait être un vecteur puissant d'information"

- Rubrique "Saint-Brieuc Ville accessible" : Travail engagé avec le service Info-Com dans le cadre de la rénovation de la Charte Graphique du site, et également travail de répertoire et cartographie des places de stationnement réservées.
- Monsieur Crochet suit avec le service Communication la mise à jour de cette rubrique.
- De plus il est à noter la mise en place de matériel informatique à Médiacap : pour les non-voyants et mal-voyants, avec possibilité de partenariat avec des acteurs économiques ou sociaux.

3. Guide d'accessibilité aux bâtiments

"Le site internet pourrait être doublé d'un guide des services publics, des commerces, des lieux d'hébergements accessibles..."

- A étudier. Il faut le définir en comité de suivi.
- La rubrique "Saint-Brieuc Ville Accessible" pourra être complétée dans ce sens.

4. Interlocuteurs clairement identifiés

Le CES préconise "des interlocuteurs clairement déterminés et disposant de pouvoirs".

- Au niveau des élus : confirmation de la mission de Monsieur Crochet, comme Conseiller municipal délégué au handicap, en lien avec Joëlle LE GAGNE Maire-adjointe à la Solidarité à l'Action sociale.

- Au niveau des fonctionnaires : désignation de Monsieur Silvestre comme référent technique, Sandy Boixière coordinateur voirie et bâtiment et Chantal Guilherm pour les autres dossiers.

5. Actions de sensibilisations

Le CES préconise afin que la Ville marque sa volonté en faveur des handicapés des d'actions de sensibilisation et de manifestations régulières.

- 28 novembre 2003 : une journée de sensibilisation au handicap a été organisée en ville et dans les quartiers.
- 2005 : action de prévention et de sensibilisation sur la surdité dans le cadre de la Journée Nationale de l'Audition. Une réunion publique a été organisée Salle du Conseil municipal.
- 2006 : projet d'une action d'une ampleur semblable à celle de 2003 sur le thème de la culture (et des loisirs).

6. Accessibilité des ouvrages municipaux, aux Transports... :

Différents lieux sont cités dans le rapport du CES : école de danse, beaux-arts, bibliothèque, Mairie, MJC...

- La salle du conseil municipal a été équipée d'une porte automatique.
 - Aménagement de l'ensemble des services à la population et accueil-permanence des élus en rez-de-chaussée à l'Hôtel de Ville (tout est plain-pied) - Bureau de Madame André.
 - Accès P.M.I. et Police Municipale, quand elle sera transférée à l'école du Centre, (étude en commission accessibilité).
 - La MJC du Plateau a été l'objet d'importants travaux et comme tous les chantiers, cela implique le respect des normes d'accessibilité (cf. Commission d'accessibilité).
 - Effort d'équipement en boucles magnétiques (autre forme d'accessibilité) Salle du Conseil municipal, Maison du Temps Libre.
- En ce qui concerne les Transports : prise en compte dans le cadre du Plan des Déplacements Urbains (PDU).
 - Il est souligné que l'aménagement du bourg de Cesson (présentation avec photos et plans) a été présenté en comité de suivi.

7. Les circuits

Le rapport du CES soulignait qu' "aucun circuit terminé"

Depuis, le circuit A est achevé et le circuit B est commencé.

8. Habitat

Demande de concertation, d'information, de prise en compte du lien entre aménagement du logement et l'espace public (accès)

- La Ville et le CCAS se sont engagés dans une opération concertée dans le cadre de l'OPAH quartier Ouest avec la CABRI et le Pact Arim.
30 logements pourront bénéficier d'aide aux financements de travaux pour des adaptations liées au handicap ou à la vieillesse.
- Dans le PLH, nous avons, en Conseil Municipal de Saint-Brieuc, lors de cette présentation par la CABRI, fait la proposition d'inscrire, l'obligation de logements adaptables pour les personnes handicapées.
- Partenariat avec autres collectivités et autres structures.

9. Coopération

A plusieurs reprises la notion de "partenariat" est soulignée.

▪ Avec le Conseil Général

Participation à l'élaboration du schéma départemental des personnes handicapées.

Travaux de groupe durant le 2^{ème} semestre 2004 et 1^{er} semestre 2005.

▪ Avec Benoît Menni

Développement d'actions communes ou concertées visant au maintien à domicile de personnes handicapées - élaboration d'un guide pour les malades psychiques - avec Jean-Yves Jégou et Alain Crochet pour la Ville, la Mutualité Française et l'Association Vivre au Pluriel. Financement par des Villes de l'Agglomération et le Conseil général.

10. Éducation/Loisirs/Sport

Des difficultés d'accessibilité demeurent en matière de loisirs et de sport, des besoins en moyens humains pour favoriser l'intégration par l'éducation.

Compte-tenu des délais nous n'avons pas eu le temps de faire le point avec les services municipaux concernés.

▪ Éducation : différentes réunions concernant l'association D.E.D.A.L.I.S. afin d'obtenir le financement d'Auxiliaires de Vie Scolaire. sur le département. Réunion avec le Conseil Général, l'Association des Maires (Monsieur Régnauld - Monsieur Bataille), la Ville (Madame Le Gagne - Monsieur Crochet) afin d'obtenir une mutualisation.

▪ Loisirs/Culture : une élaboration d'un plan de ces deux activités doit être étudiée dans son ensemble

- On peut déjà souligner qu'une initiative d'Alain Crochet un guide pour l'explication aux non voyants sera présent lors de l'exposition sur Agadez au Musée.

- Bibliothèque sonore mieux achalandée - Club de lecture.

▪ Sport :

- Aquabaie : Obtention d'une ligne par Handisport. Cette ligne d'eau peut aussi servir aux individuels. Il faudra étudier l'accès aux autres sports en lien avec les associations sportives.